

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le MERCREDI 22 DÉCEMBRE, à 15 h 32, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle des délibérations, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 52).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA (arrivée à 16 h 17, au rapport n° 21/7-006), Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 16 h 06, au rapport n° 21/7-003), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, François JAVEL, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ		par Audrey BÉLIM
Dominique TURPIN		par Jacques LOWINSKY
Éric DELORME		par Gérard FRANÇOISE
Érick FONTAINE		par Véronique POUNOUSSAMY
Aurélie MÉDÉA	(toute la durée de la séance)	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Jean-Régis RAMSAMY		par Wanda YENG-SENG
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Noela MÉDÉA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-001
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-020
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
(4) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-025
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			

→ voir page suivante

## ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
(4) <b>Aurélie MÉDÉA</b> (mandataire : Jean-Max BOYER) - <b>Jean-Max BOYER</b>	délégués / ville	CROUS	21/7-025
(4) <b>Aurélie MÉDÉA</b> (mandataire : Jean-Max BOYER)	lien de parenté lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR Kréolide CAP Prévention PÉI	
- <b>Philippe NAILLET</b>	lien de parenté	ADRIE	
- <b>Éricka BAREIGTS</b>	présidente	MLN	
- <b>Jacques LOWINSKY</b>	délégué(e)s / ville		
- <b>Raihanah VALY</b>			
- <b>Gérard FRANÇOISE</b>			
- <b>Christèle BEAUMIER</b>			
- <b>David BELDA</b>	délégué / département		
- <b>Éricka BAREIGTS</b>	présidente	CDÉ	
- <b>Christelle HASSEN</b>	déléguées / ville		
- <b>Claudette CLAIN</b>			
- <b>Joëlle RAHARINOSY</b>			
- <b>Nouria RAHA</b>			
- <b>Noëla MÉDÉA MADEN</b>			
- <b>Arnaud HUGUET</b>	vice-président	OMS	
(5) <b>Vincent BÈGUE</b> (mandataire : Jean-Pierre HAGGAI)	salarié de la structure	SGH	21/7-031
(1) <b>Dominique TURPIN</b> (mandataire : Jacques LOWINSKY) - <b>Jacques LOWINSKY</b>	élus délégués	PRUNEL	21/7-032
- <b>Gilbert ANNETTE</b>	délégués / CINOR	ÉPFR	21/7-033
- <b>Jean-François HOAREAU</b>			et 21/7-034
- <b>Julie PONTALBA</b>			
- <b>Benjamin THOMAS</b>			
(1) <b>Dominique TURPIN</b> (mandataire : Jacques LOWINSKY) - <b>Jacques LOWINSKY</b>	élus délégués	PRUNEL	

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CAP	Club Animation Prévention
CDÉ	Caisse des Écoles de Saint-Denis	BCD	Basket Club dionysien
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)	... PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	MLN	Mission locale nord
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SGH	Secrétariat général des Hauts
ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion	CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
(1)... (5)	absents à la séance		

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 06	au rapport n° 21/7-003
Julie PONTALBA	arrivée à 16 h 17	au rapport n° 21/7-006
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 16 h 51	au rapport n° 21/7-010
	revenu à 16 h 55	au rapport n° 21/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 16 h 52	au rapport n° 21/7-011
	revenue à 17 h 15	au rapport n° 21/7-018
Yassine MANGROLIA	sorti à 16 h 57	au rapport n° 21/7-012
	revenu à 17 h 09	au rapport n° 21/7-017

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

**OBJET**            **Augmentation de prix liée à la hausse mondiale du cours des huiles**  
Validation de l'avenant n° 1

---

En octobre 2020, la ville a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres décomposée en deux cent treize (213) lots pour l'acquisition de denrées alimentaires pour les cantines des écoles.

Le lot 105 du marché, pour les huiles de cuisson, a été notifié à la SPHB, le 18 janvier 2021 pour un prix unitaire de 1,36 € HT la bouteille. Le marché a été passé sans montant maximum.

Les circonstances de la crise sanitaire (covid-19) que connaît actuellement l'ensemble des pays ont impacté ce lot.

En effet, la société attributaire subit depuis plusieurs mois une forte hausse sur ses prix d'achat des huiles brutes de tournesol, de colza et d'olive (hausse de l'ensemble des huiles alimentaires).

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première et une demande mondiale très forte, conséquence de la situation sanitaire actuelle et de la montée des prix de l'ensemble des huiles végétales.

La société a tenu au maximum ses prix de vente sur les marchés publics mais la situation de ses achats à date la contraint à passer une hausse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### Facteurs haussiers

A DATE

- Baisse des stocks en mer Noire sur l'ancienne campagne de 7,1 % (risque de pénurie).
- Niveau des stocks de fin de campagne 2021 avec des rendements en dessous des estimatifs.
- Forte demande mondiale (UE, Chine...) contre une disponibilité en baisse.
- En Ukraine, l'état des semis au 15 avril 2021 est de 420 000 ha plantés contre 2 millions en N-1 (soit un écart de - 79 %).
- Récolte de l'Argentine à 2,7 Mt (plus bas niveau depuis 2014).

Ainsi le nouveau prix unitaire pour l'huile de cuisson est le suivant :

N° lot	Denrées alimentaires	Unité	Montants mini	Nombre de site à livrer	Prix unitaire en €	Taux de TVA en %	Montant total TTC en €	Quantités indicatives	Total HT en €	Total TTC en €
FAMILLE HUILES										
105	HUILE de cuisson et d'assaisonnement	Bouteille	52 000,00	1	1,65	2,1	1,68	35 000	57 750,00	58 962,75

Cela représente un écart de 21,32 %.

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire.

Par conséquent je vous demande :

- 1° d'autoriser l'augmentation de prix concernant la prestation de fourniture d'huile de cuisson avec la SPHB (Société de Production des Huiles de Bourbon) ;
- 2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer l'avenant n° 1 correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

**OBJET**      **Augmentation de prix liée à la hausse mondiale du cours des huiles**  
Validation de l'avenant n° 1

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 juillet 2021 ;

Vu le RAPPORT N° 21/7-059 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Claudette CLAIN - 16ème adjointe au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise l'augmentation de prix concernant la prestation de fourniture d'huile de cuisson avec la SPHB (Société de Production des Huiles de Bourbon).

**ARTICLE 2**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer l'avenant n° 1 correspondant et tous les documents y afférents.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

ACCORDS-CADRES

EXE10

**AVENANT N° 1**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Commune de Saint-Denis de la Réunion

2, rue de Paris

97 717 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 0262 40 04 04

Fax : 0262 40 07 88

Profil acheteur : <http://www.saintdenis.re/Marches-publics.html>

**B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.**

**Société de Production des Huiles de Bourbon**

26, Route de la Zone

ZI N°2 - 97410 Saint-Pierre

[infos@sphb-reunion.com](mailto:infos@sphb-reunion.com)

Numéro de téléphone : 0262 35 76 96

Numéro de télécopie : 0262 35 76 99

Numéro SIRET : 328 875 984 000 36

**C - Objet de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – 2021-2024 - LOT 105 : HUILE DE CUISSON ET D'ASSAISONNEMENT**

- Référence de l'accord-cadre : **M21 00 00 104**
  
- Date de la notification de l'accord-cadre : **18/01/2021**
  
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : **il prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ou à la date de notification si celle-ci intervient postérieurement, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans.**



- Montant initial de l'accord-cadre :  
Montant minimum : 52 000.00 € HT  
Montant maximum : sans.

- Montant initial attribué au BPU et scénario

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Montants MINI	Nombre de site à livrer	Prix Unitaire en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC
	<b>FAMILLE HUILES</b>									
105	HUILE de cuisson et d'assaisonnement	BLLE	52 000,00	1	1,36 €	2,1	1,39 €	35 000	47 600,00 €	48 650,00 €

## D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vient modifier le montant du prix unitaire du BPU concernant le lot 105 – Huile de cuisson et d'assaisonnement.

En effet, la société attributaire subit depuis plusieurs mois une forte hausse sur ses prix d'achats des huiles brutes de tournesol, de Colza et d'Olive. (Hausse de l'ensemble des huiles alimentaires).

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première et une demande mondiale très forte, conséquence de la situation sanitaire actuelle et de la montée de l'ensemble des huiles végétales.

La société a tenu au maximum ses prix de ventes sur les marchés publics mais la situation de leurs achats à date les oblige à passer une hausse à compter du 01 juillet 2021.

### Facteurs haussiers

A DATE

- Baisse des stocks en Mer Noire sur ancienne campagne de 7,1 % (Risque de pénurie)
- Niveau des stocks de fin de campagne 2021 avec des rendements en dessous des estimatifs
- Forte demande mondiale (UE, Chine ...) contre une disponibilité en baisse.
- Ukraine > Etat des semis au 15 Avril => 420 000 hectares plantés contre 2 Millions en N-1 soit un écart de - 79%)
- Récolte Argentine à 2,7 MT (Plus bas niveau depuis 2014)

Ainsi le nouveau prix unitaire pour l'huile de cuisson est le suivant :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Montants MINI	Nombre de site à livrer	Prix Unitaire en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC
	<b>FAMILLE HUILES</b>									
105	HUILE de cuisson et d'assaisonnement	BLLE	52 000,00	1	1,65 €	2,1	1,68 €	35 000	57 750,00 €	58 962,75 €

Cela représente un écart de **21.32 %**.

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire.

Cependant, en cas de conjoncture favorable, le titulaire du marché sera tenu de prévenir la collectivité d'une future baisse de prix pour l'huile de cuisson.

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON  OUI

#### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Saint-Denis , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Date de mise à jour : 25/02/2011

## RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### Avis sur un avenant

#### A – DESIGNATION DE LA CONSULTATION

Direction concernée : DIRECTION EDUCATION

Objet de la consultation : FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – 2021-2024  
LOT 105 : HUILE DE CUISSON ET D'ASSAISONNEMENT

Date de notification du marché : 18/01/2021

Titulaire du marché : SPHB

Montant du marché 47 600,00 € HT – 48 650,00 € TTC

#### B – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Date de la commission : **29/07/2021** Date de la convocation : **21/07/2021**

Horaire de début : **09h00** Horaire de fin : **9h15**

**Membres à voix délibérative :**

Nom – Prénom	Qualité	Présent	Absent
Madame ANILHA Fernande	Présidente	X	
Monsieur HOAREAU Jean-François	Membre titulaire		
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	X	
Madame BOMMALAIS GENEVIEVE	Membre titulaire	X	
Madame ADAME Brigitte	Membre titulaire		
Monsieur BEGUE Vincent	Membre titulaire		
Monsieur MARCHAU Jean-Pierre	Membre suppléant		
Monsieur POLEYA Jean-Alexandre	Membre suppléant	X	
Madame HASSEN Christelle	Membre suppléant		
Madame ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia	Membre suppléant		

**Membres à voix consultative :**

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent
Monsieur	Comptable public		
Monsieur	DDCCRF		

## C – RAPPEL DU MARCHE - CONTEXTE

### CONTEXTE

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration dans les écoles maternelles, primaires et élémentaires de la ville de Saint-Denis et pour d'autres événements ponctuels.

La restauration dans les écoles s'effectue :

- en temps scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- en temps périscolaire et extrascolaire lors des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les mercredis pendant les vacances.

### PROCEDURE

La consultation a été passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions de l'article R2124-2 du CCP.

Il s'agit d'un accord-cadre mono et multi attributaires (articles R2162-1 à R2162-6 du CCP) donnant lieu des bons de commande (articles R2162-13 et R2162-14 du CCP).

L'accord-cadre est passé avec un montant mini et sans montant maximum par lot (cf. annexe du RC).

Le marché prend effet au 1er janvier 2021, ou à la date de notification si celle-ci intervient postérieurement, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans.

- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 21/10/2020
- Date limite de remise des offres : 23/11/2020 à 15h00
- Nombre total de plis reçus : 32 dont 4 sauvegardes et 1 pli remplacé : 27
- Date d'ouverture des plis (candidatures et offres) : 24/11/2020
- Date de demande de complément de candidature : 02/12/2020
- Date limite de transmission des compléments de candidature : 08/12/2020 à 12h00
- Date d'envoi des courriers de régularisation / OAB: 10/12/2020
- Date limite de remise des plis régularisés / OAB : 14/12/2020 0 12h00
- Date de notification de lot 105 : 18/01/2021

## D – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant vient modifier le montant du prix unitaire du BPU concernant le lot 105 – Huile de cuisson et d'assaisonnement.

En effet, la société attributaire subit depuis plusieurs mois une forte hausse sur ses prix d'achats des huiles brutes de tournesol, de Colza et d'Olive. (Hausse de l'ensemble des huiles alimentaires).

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première et une demande mondiale très forte, conséquence de la situation sanitaire actuelle et de la montée de l'ensemble des huiles végétales.

La société a tenu au maximum ses prix de ventes sur les marchés publics mais la situation de leurs achats à date les oblige à passer une hausse à compter du 01 juillet 2021.

### Facteurs haussiers

#### A DATE

- Baisse des stocks en Mer Noire sur ancienne campagne de 7,1 % (Risque de pénurie)
- Niveau des stocks de fin de campagne 2021 avec des rendements en dessous des estimatifs
- Forte demande mondiale (UE, Chine ...) contre une disponibilité en baisse.
- Ukraine > Etat des semis au 15 Avril => 420 000 hectares plantés contre 2 Millions en N-1 soit un écart de - 79%
- Récolte Argentine à 2,7 MT (Plus bas niveau depuis 2014).

Ainsi le nouveau prix unitaire pour l'huile de cuisson est le suivant :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Montants MINI	Nombre de site à livrer	Prix Unitaire en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC
	<b>FAMILLE HUILES</b>									
105	HUILE de cuisson et d'assaisonnement	BLLE	52 000,00	1	1,65 €	2,1	1,68 €	35 000	57 750,00 €	58 962,7 €

Cela représente un écart de **21.32 %**.

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire.

Cependant, en cas de conjoncture favorable, le titulaire du marché sera tenu de prévenir la collectivité d'une future baisse de prix pour l'huile de cuisson.

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

### E – AVIS DE LA CAO

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres émettent :

- Un avis favorable à la signature de l'avenant  
 Un avis défavorable à la signature de l'avenant

F - SIGNATURES		
Nom – Prénom	Qualité	Signature
Madame ANILHA Fernande	Présidente	
Monsieur HOAREAU Jean-François	Membre titulaire	
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	
Madame BOMMALAIS GENEVIEVE	Membre titulaire	
Madame ADAME Brigitte	Membre titulaire	
Monsieur BEGUE Vincent	Membre titulaire	
Monsieur MARCHAU Jean-Pierre	Membre suppléant	
Monsieur POLEYA Jean-Alexandre	Membre suppléant	
Madame HASSEN Christelle	Membre suppléant	
Madame ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia	Membre suppléant	
<b><u>Membres à voix consultative :</u></b>		
Nom – Prénom	Qualité	Signature
Monsieur	Comptable public	
Monsieur	DDCCRF	